

# Position du Réseau de vigilance en vue du budget du Québec 2005-2006

Approche : nécessité de la solidarité fiscale des Québécois et des Québécoises pour assurer, à travers les missions de l'État, le bien commun et la réalisation des droits reconnus à chaque personne.

Trois missions particulièrement garantes de la solidarité : la distribution et redistribution de la richesse, les services publics et le développement.

Deux axes pour le budget du Québec 2005-2006 :

- maintenir l'intégrité de la structure des revenus constituant les finances publiques du Québec et
- réparer de toute urgence les dégâts des derniers mois, notamment en ce qui concerne les protections sociales de base, tout en améliorant la prestation de l'État sur ses trois missions fondamentales.

## Les revenus

Protéger les finances publiques québécoises des erreurs suivantes, génératrices d'inégalités et de régimes à plusieurs vitesses :

- la dilapidation des transferts fédéraux reçus, notamment leur versement au fonds consolidé de la province;
- les baisses d'impôt;
- les transferts vers les municipalités de responsabilités et de pouvoirs de taxation susceptibles de provoquer des disparités de développement;
- les privatisations.

Réclamer du gouvernement fédéral les sommes qui reviennent au Québec, notamment au niveau de l'assurance parentale, de l'aide à l'emploi, du soutien du revenu aux travailleurs et travailleuses âgés, des services de garde et des services de santé.

## Les dépenses

Un mot d'ordre : réparer et améliorer.

Protections sociales, investir :

- les 14 M\$ nécessaires pour indexer complètement les prestations d'aide sociale rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- les 44 M\$ nécessaires pour abroger les coupures liées à des modifications au règlement de l'aide sociale en vigueur depuis cette même date,
- les 70 M\$ nécessaires à l'établissement de la gratuité des médicaments prescrits pour l'ensemble des personnes ayant un revenu de 12 000 \$ et moins,
- les 103 M\$ coupés à l'aide financière aux étudiants et étudiantes par la transformation des bourses en prêts.

Également <sup>1</sup> :

- réparer les brèches dans l'accès aux services de garde des familles à faible revenu;
- marquer l'engagement du gouvernement à assurer une couverture correcte des besoins essentiels dans les divers régimes de protection sociale dont il a la responsabilité;
- amener l'ensemble des prestations d'aide sociale au niveau alloué aux personnes à qui on reconnaît des contraintes sévères à l'emploi et compenser les coûts liés aux incapacités pour les personnes présentant des limitations fonctionnelles;
- augmenter les investissements pour le maintien et la construction de logements sociaux.

Services publics, réparer et améliorer la prestation de services assurée par l'État québécois, notamment :

- rétablir l'étendue des services dans le domaine de l'éducation, de l'aide à l'emploi, de l'immigration;
- refuser de marchander une partie du système de soins vers des privatisations et faire l'effort nécessaire de prévention et d'équité;
- maintenir les tarifs d'électricité à des prix abordables.

Développement durable, incluant les dimensions environnementales, sociales, économiques énoncées dans le rapport Bruntland :

- se prévaloir de l'expertise disponible dans les milieux qui s'en font une mission citoyenne en rétablissant et améliorant les moyens aux groupes environnementaux qui la développent.

Action communautaire autonome :

- refinancer l'entente triennale avec indexation et rehaussement des fonds alloués.

<sup>1</sup> Doit inclure évidemment l'abolition annoncée pour le 1<sup>er</sup> avril 2005 des pénalités à l'aide sociale pour refus de mesure ou d'emploi.